

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : La possibilité d'un apprentissage à temps réduit
Initiant·e·x·s: Loris Socchi

Le postulat propose de réduire le temps de travail des apprenti·e·x·s

Il n'y a pas de formation plus exigeante, en termes d'heures de travail, que l'apprentissage.

Dans son rapport « Enquête participative sur les conditions d'apprentissage dans les entreprises formatrices en Suisse » sorti en mai 2024, le syndicat UNIA rapporte que 45% des apprenti·e·s de moins de 25 ans souffrent d'épuisement émotionnel, à comprendre "une fatigue émotionnelle et physique persistante qui se manifeste par un manque d'énergie et de motivation". Ainsi que le fait qu'un quart des contrats sont résiliés avant le terme de la formation. Les résultats de cette enquête ne sont pas étonnants pour les apprenti·e·x·s qui, en travaillant à 100%, s'épuisent et voient beaucoup de leurs camarades quitter l'apprentissage notamment à cause de la surcharge de travail. Pour beaucoup, les conditions de travail sur les lieux d'apprentissage sont difficiles et certain·e·x·s se retrouvent épuisé·e·x·s, allant jusqu'au burn-out.

En sortant de l'école, les apprenti·e·x·s voient leurs camarades au gymnase bénéficier de 13 semaines d'apprentissage, alors qu'eux ont un taux d'heures de travail équivalent ou supérieur à une formation universitaire, pourtant avec la reconnaissance de la formation universitaire en moins.

Malgré le peu de reconnaissance de l'apprentissage, elle est la formation la plus professionnalisante. Mais chaque année ce sont des milliers de places d'apprentissage qui restent vacantes. C'est une voie qui devrait être + encouragée et soutenue.

Pour permettre de rendre l'apprentissage plus attrayant, il est important d'améliorer les conditions de travail. Déjà les métiers qui nécessitent un CFC sont généralement des métiers plus précaires.

Quand on imagine avoir eu des gains sociaux importants dans notre société, on oublie souvent que les inégalités sociales se sont creusées et que, alors qu'à l'époque un seul salaire suffisait à un foyer, ce sont maintenant 2 salaires qui sont nécessaires. Le temps de travail général de notre société a augmenté.

Les apprenti·e·x·s sont la main d'œuvre la moins chère d'une entreprise. Payé à moins de 10 CHF de l'heure,

Et ce sont les entreprises formatrices (ce qu'est la ville de Lausanne) au sein des OrTra qui forment des conventions sur les taux horaires de la formation ainsi que de sa durée (3 ans généralement)

Les OrTra (organisation du monde du travail) ont la délégation de s'occuper de la formation et sont des organisation faitière regroupant les entreprises formatrices qui les composent (dont

la ville de Lausanne). Aujourd'hui la majorité des apprentissages ont un total d'heures de 42 heures par semaine, mais certains apprentissages comme maraîcher sont à 48 heures par semaine et agriculteurices à 51,5 heures par semaine.

Les entreprises formatrices ont aussi le pouvoir de décision sur le temps de semaine de vacances tant que c'est plus que les minimums légaux de 4 semaines de vacances et de 5 semaines si l'apprenti·e·x à moins de 20 ans.

La ville de Lausanne se doit d'offrir plus de droits à leurs apprenti·e·x·s et de les protéger au sein des OrTra.

Conclusions :

Le présent postulat invite la municipalité à offrir aux apprenti·e·x·s employé·e·x·s de la ville la possibilité de faire des aménagements sur leur temps de travail jusqu'à 35 heures de travail par semaine (cours inclus) et/ou de bénéficier jusqu'à 13 semaines de vacances.

Le postulat invite aussi la municipalité, en tant qu'entreprise formatrice importante, de se prononcer pour une réduction du taux horaire de l'apprentissage à 35 heures de travail par semaine auprès des OrTra pour les inviter à changer leurs conventions d'apprentissage.

Lausanne, le 13 April 2026

Signataire(s) :

Loris Socchi



Romane Benvenuti

